

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 09 SEPTEMBRE 2014 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents : M. Alain Hutin, Maire,
Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre, adjoints,
M. Rinaldo Amacker, fiduciaire

Mmes Sylvie Desbaillet et Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier,
Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers conseillers
municipaux

Procès-verbal: Mme Marilène Demierre



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2014
2. Informations de la mairie
3. Crèche intercommunale
4. Parking – point de la situation + groupe de travail
5. Route des Molards – point de situation
6. Divers



M. Hutin ouvre la séance à 19h00 souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée, il indique que la plaquette se trouvant au milieu de la table annonce l'autorisation de la construction du parking délivrée le 04 septembre 2014, il ne reste plus qu'à attendre la fin du délai référendaire, les travaux débuteront au printemps 2015, si aucun recours n'est déposé.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 JUIN 2014

M. Sandmeier, absent en séance du 17 juin dernier demande, au sujet des insectes ravageurs, si la mairie attendait qu'il réagisse? M. Hutin indique qu'il s'agissait juste d'un rappel d'information. M. Sandmeier restera attentif à ce problème dans le village.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. INFORMATION DE LA MAIRIE

2.1 Remerciements

M. Hutin tient à remercier chaleureusement les membres du conseil municipal et leurs conjoints, ainsi que les employés communaux, pour le travail effectué lors du repas estival, la qualité du repas aux saveurs campagnardes ainsi que le choix de l'emplacement et particulièrement pour l'ambiance qui y a régné ce week-end tout ceci sous la houlette de l'efficacité de notre charmante Suzanne Serafini. Un grand bravo à tous.

Mmes [] et [] habitantes du village ont également remercié la commune pour cette journée.

2.2 Site internet

La mise en fonction du nouveau site de la commune interviendra entre le 22 et 26 septembre prochain. Afin de rendre notre site complet, un courrier a été envoyé à toutes les entreprises situées sur le territoire de Russin afin de savoir si elles étaient intéressées à insérer une brève description de leur activité et établir un lien avec leur propre site internet.

2.3 Budget 2015

Une baisse du centime additionnelle sera proposée pour le budget 2015.

2.4. Fontaine des Nèz (cimetière)

Une des bornes en pierre située à la fontaine des Nèz a été fixée plus solidement, en effet une voiture s'est appuyée contre et l'a déplacée.

2.5 Fontaine du centre

Les travaux de rénovation de la fontaine du centre (Croix-de-Plomb) charpente et sanitaires seront entrepris après la fête des vendanges.

2.5. Totem

Le totem, heurté par le passage d'un bus a été un peu déformé, il sera réparé après la fête des vendanges. Le devis pour réparation a été transmis à l'assurance du car, responsable de l'incident.

2.6 Fondation du logement de Russin

L'autorisation a été déposée en vue de la rénovation d'immeuble de la fondation du logement (339 – 347 route du Mandement)

2.7. Epicerie de Russin

Une enquête de satisfaction pour l'épicerie sera envoyée en tous-ménages après la fête des vendanges. Le but étant de connaître l'avis de la clientèle ; elle sera invitée à formuler des remarques positives ou négatives. Les gérantes, Mmes Marques et Simao sont associées à cette démarche.

3. CRECHE INTERCOMMUNALE

Le document relatif au projet de crèche intercommunale Champagne – Mandement a été transmis à chaque Conseiller.

Afin de continuer d'avancer sur le projet, l'Exécutif communal a besoin de la validation de l'intérêt du Municipal pour poursuivre les discussions avec les communes voisines.

La commune d'Aire-la-Ville, à l'origine du projet, doit obtenir la confirmation des communes partenaires rapidement, car seule, elle ne se lancera pas dans cette opération.

M. Hutin indique que le nombre d'enfants en âge de fréquenter une crèche, soit de 0 à 3 ans, varie beaucoup d'une année à l'autre sur la commune. Pour exemple, en 2007 il y avait 7 enfants et en 2011, 29 enfants dans cette tranche d'âge.

M. Favre, est le représentant de la commune de Russin pour le projet. Il prend la parole et explique que l'idée d'une crèche intercommunale a été amenée par Aire-la-Ville et qu'elle sera construite sur son territoire. Plusieurs communes de la Champagne (Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral) et du Mandement (Dardagny et Russin), sont impliquées dans le projet. Si ces communes réussissent à se mettre d'accord, une fondation intercommunale, de même type que celle pour l'accueil des personnes âgées serait alors créée.

La crèche à Aire-la-Ville se situera entre le chemin du Vieux-Bac et le chemin de Mussel à côté de la nouvelle zone sportive qui verra le jour au début de l'année 2015. L'école, la salle polyvalente, la nouvelle mairie et l'église se situent également aux alentours. Il est également à noter qu'il y aura peu de trafic dans cette zone. Le terrain où va s'implanter la crèche appartient à la commune d'Aire-la-Ville et est situé en zone 4B protégée. Pour que ce projet soit mené à bien, plusieurs personnes ont été sollicitées, dont la cheffe de service du Service de la Petite enfance de la ville de Genève, le SASAJ (Service des autorisations et de surveillance de l'accueil de jour), les crèches de Confignon, Satigny. A la suite de cela, un plan financier de construction a pu être réalisé.

Principe et coût de construction :

La commune d'Aire-la-Ville construit : par un concours d'architecture un bâtiment, comprenant une crèche de 32 places et des locaux communaux pour elle-même.

Le coût total est de Fr 3'391'601.—ce qui donne pour 32 places un coût par place (bâtiment et mobilier) de Fr 105'988.00, compris la participation du FI pour Fr 160'000.-- .

Coût d'exploitation :

• Exploitation de la crèche	Fr	987'327.—
• Frais d'administration	Fr	17'660.—
• Frais des enfants	Fr	78'000.—
• Frais des locaux	Fr	202'487.—
• Acquisition, entretien	Fr	31'200.—
Total	Fr	1'316'674.—
• Pension des enfants	Fr	384'000.—

Coût d'exploitation

• Prix d'une place de crèche (1'316'674.-- /32)	Fr	41'146.—
• Participation du FI	Fr	10'000.—
• Participation des parents (estim. 12'000.--/an)	Fr	12'000.—
A charge de la Fondation	Fr	19'146.—

Principe de participation

- Création d'une Fondation intercommunale (pas de gestion par commune)
- Alimentation du fonds de la Fondation pour :
 - Construire
 - Exploiter

Achat de ?? place(s) de crèche (engagement)

- Possibilité achat/vente
- Possibilité de location

Exemple pour Russin (1)**Admis 1 place de crèche – coût annuel**

Alimentation du fonds	Fr	83'000.—	
Prix de la place	Fr	41'000.—	
Pension			- 12'000.—
Financement péréquatif			- 10'000.—
Total à la charge de la commune			Fr 102'000.—

Exemple pour Russin (2)**Admis 2 places de crèche – coût annuel**

Alimentation du fonds	Fr	83'000.—	
Prix de la place	Fr	82'000.—	
Pensions			- 24'000.—
Financement péréquatif			- 20'000.—
Total à charge de la commune			Fr 121'000.--

Concernant les charges d'exploitation, si nous adhérons au projet de crèche, elles sont à budgétiser chaque année comme les charges intercommunales d'état civil, PC, pompiers, etc..

M. Membrez demande si toutes les communes qui ont assisté à la présentation du dossier étaient intéressées? M. Favre répond que certaines sont intéressées dès maintenant et que d'autres souhaiteraient attendre les prochaines élections de 2015, sans plusieurs communes participant à l'opération, la crèche ne pourra voir le jour.

M. Delesderrier demande si on achète par exemple deux places et que seulement une est utilisée, que se passe-t-il ? M. Favre lui répond qu'il y a toujours la possibilité de louer ou vendre la place restante à une autre commune, ou dans le cas contraire de louer ou acheter une place à une autre commune.

M. Delesderrier poursuit et demande si les places une fois acquises ne trouvent pas preneur, qu'en est-il ? M. Favre lui dit qu'il est possible de les louer ou vendre à une autre commune. Etant entendu que si on quitte la fondation notre investissement est perdu.

M. Favre précise également que la commune de Russin, ne possédant pas de place de crèche, verse aujourd'hui un montant sur le fond péréquatif intercommunal. Cette somme pourrait donc servir à l'achat de place de crèche.

A propos de ce dernier point, M. Hutin tient à préciser que la péréquation a pour but de renforcer les ressources des communes à faible capacité financière, d'encourager l'intercommunalité et d'encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance. Nous n'avons pas de place de crèche sur notre commune, ce qui fait que nous perdons avec la péréquation intercommunale env. Fr 83'000.— par an.

Fort de ces explications, M. Membrez est d'avis que cette somme doit servir à la mise à disposition de place(s) de crèche pour nos communiens. Car, reprenant l'exemple de l'investissement annuel pour 1 place de crèche, déduction faite des pensions, du financement péréquatif et du montant de Fr. 83'000.- le coût net de la place reviendrait à Fr. 41'000.-

M. Sandmeier demande à quel moment il faut s'engager pour réserver des places ?
Les communes intéressées devront faire une déclaration d'intention concernant le nombre de places qu'elles vont demander d'ici la mi-novembre. Suite à cela, et si toutes les places sont prises, le concours d'architecture sera lancé et ce dernier donnera une estimation plus précise des coûts de la construction. En parallèle, la fondation ainsi que ses statuts seront créés.

M. Membrez demande si on connaît déjà le nombre de places qu'il faudrait pour le village ?
M. Hutin lui répond qu'il est toujours très difficile de quantifier une telle demande, mais il y a des enfants du village qui vont dans d'autres communes.

M. Membrez demande si on pourrait préparer un questionnaire pour savoir qui est intéressé ?
M. Hutin répond qu'un tel questionnaire n'est valable qu'au moment où il est fait. Il est difficile pour les gens de se projeter trois ans avant.

M. Membrez demande ce qu'il en est de la participation des parents, est-ce au pourcentage du salaire ? M. Favre lui dit que rien n'est défini à l'heure actuelle, cela pourrait se calquer sur les grilles de la Ville de Genève par exemple, mais ce sera la fondation qui en définira les principes et qui facturera directement aux parents.

Mme Marcy Rossi relève que le coût est extrêmement cher ? M. Favre lui répond que c'est une moyenne cantonale pour la construction d'une crèche établie sur des réalisations.

M. Membrez demande sur quoi Russin est potentiellement prête à s'engager ? Il lui est répondu que l'intercommunalité est la seule solution pour Russin d'avoir des places de crèches un jour. Nous avons déjà essayé de créer une fondation avec Satigny, mais cette dernière avait finalement préféré partir seule.

M. Membrez demande si beaucoup de communes n'ont pas de crèche ?
M. Hutin lui répond que sur 45, 26 communes n'ont pas de crèche sur leur territoire.

Mme Marcy Rossi demande si le conseil actuel accepte le concept est-ce que le nouveau conseil a l'obligation de poursuivre le travail dans la même idée ?
M. Hutin dit que si ce Conseil engage la commune dans un tel projet, nous ne pourrions pas quitter le bateau en marche, par contre, il sera toujours possible d'essayer de revendre notre ou nos places à une autre commune.

M. Hutin demande que lors du prochain conseil municipal du 14 octobre, l'assemblée prenne position sur :

1. le principe d'adhésion de la commune au projet d'une crèche intercommunale Champagne-Mandement
2. le nombre de place(s) de crèche envisagé

4. PARKING – point de la situation + groupe de travail

L'autorisation de la construction du parking a été délivrée le 04 septembre 2014, il ne reste plus que le délai référendaire de 30 jours avant de pouvoir commencer les travaux. Le démarrage est prévu au début du printemps 2015.

Il s'agira de déterminer la manière de travailler, se préoccuper de l'éclairage, de la gestion des déchets, de l'alimentation en eau et électricité, évacuation des égouts, mise en passe, concept de stationnement, etc. La question est posée de savoir si un groupe de travail doit être formé ou si tout le conseil y participe.

Il est décidé que lors des déplacements pour le suivi du chantier, un à deux conseillers seront nommés, pour toutes les autres décisions, le conseil au complet y participera.

5. ROUTE DES MOLARDS

Les SIG devaient remplacer, dans sa totalité, la conduite d'alimentation d'eau sur l'ensemble de la route depuis le chemin des Mirottes jusqu'à la route du Mandement d'ici fin décembre 2014 avant d'effectuer la réfection de l'enrobé (printemps 2015).

Aujourd'hui, les SIG informent qu'ils n'ont pas le budget nécessaire pour exécuter ces travaux, ces derniers seront entrepris en janvier 2015.

6. DIVERS

6.1 Elections communales en 2015

Le Conseil d'Etat fixera d'ici le 10 septembre prochain les dates des élections communales de 2015.

M. Hutin pose la question de savoir si la commune déléguera au Service des votations et élections, la composition et l'impression des brochures explicatives, la composition et l'impression du matériel électoral, la mise sous pli et expédition du matériel électoral et si la commune souhaite offrir à ses électeurs la possibilité de voter par voie électronique pour les votations communales?

A l'unanimité des personnes présentes, soit

par 8 voix POUR

sont d'accord avec la proposition de déléguer lesdites prestations au Service des votations et la possibilité de voter par voie électronique pour les votations communales 2015, Russin suit l'évolution de la modernité.

6.2 Elections 2015

M. Hutin évoque les prochaines élections municipales. Il demande à l'assemblée d'y réfléchir.

6.3 Fusion – analyse de rapprochement entre Dardagny et Russin.

Dardagny propose la date du 7 octobre 2014 à 19h00 à la Mairie de Russin en vue d'une rencontre entre les conseils municipaux de Russin et Dardagny afin d'aborder le projet d'une analyse de rapprochement entre Dardagny et Russin.

Mmes Marcy Rossi et Sylvie Desbaillet ainsi que M. Sébastien Delesderrier sont d'ores et déjà excusés pour cette séance.

6.4 Réception officielle de la Fête des vendanges

M. Hutin remercie par avance les membres du conseil qui seront présents à l'apéro communal de la Fête des vendanges du 21 septembre prochain.

6.5 Voyage fin de législature

Les personnes qui n'ont pas encore remis leur passeport à la mairie sont priées de le faire le plus rapidement possible ; ces derniers doivent être valables trois mois après le retour du voyage.

6.6 Ecole

Mme Serafini indique que 162 élèves sont inscrits dans les écoles de Dardagny La Plaine Russin. Cela risque d'augmenter les années à venir.

6.7 Autre divers

Mme Marcy Rossi nous explique qu'au Canada, comme dans d'autres pays, les gens qui désirent se séparer de leurs objets devenus encombrants ou inutiles, mais qui ne veulent pas les jeter, les mettent par exemple sur une table à l'extérieur et les gens viennent se servir et ce gratuitement. Elle propose d'importer ce système dans notre commune.

Il lui est répondu que c'est un très beau geste de générosité, chez nous deux fois par année, il y a des trocs, les communes voisines organisent des vides-greniers etc, les gens acquièrent ces objets pour une petite somme en général, l'assemblée, à l'unanimité, est un peu sceptique quant à ce procédé de donner gratuitement.

6.8 Autre divers

M. Sébastien Delesderrier, qui sera sous les drapeaux au conseil municipal du 14 octobre prochain, est d'ores et déjà excusé.

6.9 Autres divers

M. Sandmeier demande qu'en est-il des articles préparés pour le Russinfo ? Mme Serafini lui répond de conserver les articles qui ont déjà été rédigés, il n'y aura pas de journal communal pour la fin 2014, par manque de matière. M. Hutin indique qu'il y aura suffisamment à faire avec le rapport quadriennal, bilan de législature, séance pour le parking etc, raison pour laquelle, le Russinfo ne paraîtra pas avant l'été 2015.

6.10 Soirée La R'vue

La date du 9 novembre 2014 est fixée.

M. Membrez se propose de voir si le Tiffany Hôtel est ouvert.

Tous les renseignements nécessaires seront communiqués en temps opportun

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30

Alain Hutin
Maire

Suzanne Serafini
Adjointe

Marilène Demierre
Secrétaire